



Suivi triennal des recommandations du CGLPL (2019)

Maison d'arrêt de Grenoble-Varces (Isère)

Visite du 8 au 12 février 2016 (2^{ème} visite)

Le rapport de visite a été communiqué au garde des Sceaux et au ministre chargé de la santé dont les observations sont reproduites ci-dessous.

1. BONNES PRATIQUES

L'articulation et l'échange permanent d'informations entre l'équipe de direction et les officiers permettent une gestion cohérente de la détention.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

L'articulation et l'échange permanent d'informations entre l'équipe de direction et les officiers est toujours de qualité. Un rapport quotidien animé par le directeur de détention a lieu à neuf heures du mardi au jeudi, un rapport de retour d'astreinte est organisé le lundi avec toute la direction et une rencontre entre officiers et la direction a lieu le vendredi. Les échanges sont donc quotidiens. Les deux équipes sont également en effectif complet ; ce qui explique le suivi de qualité et la gestion cohérente de la détention.

La mise en place d'un officier ou premier surveillant à chaque étage permet une présence plus forte de l'encadrement dans les coursives de la détention. Ce mode de fonctionnement est d'autant plus judicieux que de nombreux surveillants, seuls à l'étage pour gérer entre quatre-vingt à quatre-vingt-dix personnes détenues, sont encore, pour certains, de jeunes stagiaires qui ont besoin d'être supervisés et soutenus.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Les équipes de détention sont constituées à 53 % par des stagiaires. Un poste de délégué local du renseignement pénitentiaire à temps plein et un poste d'officier « activités, travail, formation » à temps plein ont été ouverts au sein de l'établissement. L'encadrement en détention reste un point fort du site et une condition de son bon fonctionnement.

La formalisation d'une réunion hebdomadaire au sein du quartier des mineurs entre tous les intervenants favorise l'esprit d'équipe constaté lors de la visite.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Deux réunions hebdomadaires se tiennent le lundi et le vendredi. Le partenariat est excellent. Un mode différencié de type RESPECTO a été mis en place en 2018 avec l'engagement de tous.

La volonté de la direction de rencontrer toutes les familles des mineurs et de les associer dans leur prise en charge constitue une bonne pratique à développer dans d'autres établissements.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Cette pratique n'existe plus depuis trois ans du fait de l'absence de réponse et de mobilisation des familles concernées. Les échanges sont dorénavant assurés par la protection judiciaire de la jeunesse par voie téléphonique.

La mise en place d'un imprimé destiné à enregistrer les cas d'usage de la force permet une traçabilité totale de ce type d'incidents et constitue pour les agents parfois mis injustement en cause une garantie appréciable.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Cette bonne pratique est toujours mise en œuvre au sein de l'établissement.

La désignation d'un premier surveillant chargé des parloirs et l'affectation de surveillants assurant avec tact le lien avec les familles constituent de bonnes mesures, propices au bon déroulement des visites.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Le premier surveillant en charge des parloirs est seulement un référent puisque sa fonction initiale est celle d'adjoint de bâtiment. Le surveillant chargé des parloirs est un poste fixe.

Le souci de simplifier l'instruction des demandes de permis de visite des proches des condamnés, de les informer des suites données et de leur accorder un délai supplémentaire pour faire valoir leurs arguments lors de la mise en application des dispositions de l'article L.121-1 du code des relations entre le public et l'administration mérite d'être souligné.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Cette bonne pratique est toujours mise en œuvre au sein de l'établissement.

La procédure mise en place pour assurer le suivi du linge propre déposé par les visiteurs à leur arrivée au parloir et du linge sale repris à leur départ mérite d'être citée en exemple.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Cette bonne pratique est toujours mise en œuvre au sein de l'établissement.

La maison d'arrêt bénéficie de la présence active d'aumôniers représentant les différents cultes. Contrairement à la situation observée lors de la précédente visite, un imam exerce au sein de l'établissement et un second devrait prochainement le rejoindre.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Un nouvel imam a pris son poste en 2018 suite au départ de son prédécesseur. Tous les cultes sont représentés. Une réunion annuelle entre les aumôniers et la direction est instituée depuis 3 ans.

La tenue d'un registre permettant de tracer les ouvertures de lettres d'autorités ou d'avocats et d'en connaître le motif constitue une garantie pour le vaguemestre. Cette pratique est à citer en exemple.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Cette bonne pratique est toujours mise en œuvre au sein de l'établissement.

Chaque jour, y compris le samedi, les personnes détenues reçoivent leur courrier, qui est déposé le matin par La Poste. Cette bonne pratique, conforme au droit commun des usagers postaux, devrait être rétablie dans tous les établissements pénitentiaires.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Cette bonne pratique est toujours mise en œuvre au sein de l'établissement.

Les astreintes effectuées par les médecins de l'USN1 en dehors des heures d'ouverture de l'unité sanitaire permettent d'assurer la continuité des soins.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Ce dispositif dérogatoire a été abrogé en 2018 sur initiative du CHU, dans le cadre d'une restructuration du service. Désormais, en dehors des jours ouvrés, il est fait appel au centre 15. Les médecins de l'USN1 restent toutefois disponibles par téléphone afin d'aider à la prise en charge et à la continuité des soins.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La disponibilité du personnel de soins somatiques et psychiatriques pour prendre en charge des personnes détenues dans le cadre d'une consultation non programmée mérite d'être soulignée.

SITUATION EN 2019 – MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Le partenariat établi avec les deux USN est de grande qualité.

SITUATION EN 2019 – MINISTÈRE DE LA SANTÉ

L'instauration, par le service pénitentiaire d'insertion et de probation, d'ateliers de préparation à la sortie est une initiative qui mérite d'être soulignée et qui devrait s'appliquer à l'ensemble des établissements pénitentiaires.

SITUATION EN 2019 – MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Ces ateliers ne sont plus en place en raison du renouvellement total de l'équipe du service pénitentiaire d'insertion et de probation.

On ne peut que souligner l'engagement de professionnels d'horizons variés qui, par leur dialogue, leur réflexion et leur dynamisme œuvrent ensemble à donner un sens à la fin de la peine, favorisant ainsi la réinsertion des personnes détenues.

SITUATION EN 2019 – MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Les difficultés inhérentes au site créent un esprit de cohésion et de solidarité entre tous les services.

1. RECOMMANDATIONS

1.1 L'ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT

En ne respectant pas elle-même les normes qu'elle a édictées en termes d'effectifs, l'administration pénitentiaire place l'établissement tout entier, personnels et population pénale dans des conditions de travail ou de vie particulièrement dégradées. Il est impératif de remettre à niveau l'effectif des surveillants.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTÈRE DE LA JUSTICE

L'établissement connaît des difficultés liées à la gestion de ses effectifs. Le taux de couverture de l'établissement est de 95,97 %. S'agissant des surveillants, ce taux est de 93 %. Cet établissement subit un flux important de départs de surveillants à l'occasion des commissions administratives paritaires.

Pour y remédier, l'établissement était représenté devant les nouvelles promotions de surveillants à l'École nationale d'administration pénitentiaire ainsi qu'au forum Justice en septembre 2017.

Une nouvelle répartition des postes des personnels de commandement mise en place en janvier 2017 a permis d'assurer un taux d'encadrement adapté au niveau des étages.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

L'établissement a connu vingt-sept vacances en mai 2018. La situation des effectifs a été rétablie en 2019 pour atteindre le nombre de +1. En mai 2019, le nombre de vacances est de -4 et la dernière CAP prévoit le départ de onze personnels compensés par deux arrivées. L'ouverture des extractions judiciaires vicinales a permis l'affectation d'un gradé et de deux surveillants, et une prime de fidélisation a été mise en place en 2018 pour stabiliser les équipes, dans l'attente de résultats futurs. Enfin une réorganisation des officiers a eu lieu en juin 2019 au quartier maison d'arrêt : deux officiers, un délégué local du renseignement pénitentiaire, deux adjoints de bâtiment et deux gradés mouvements ont été affectés à ce quartier.

La surpopulation est un problème permanent qu'il convient de résoudre urgemment afin de diminuer les tensions et les actes de violence au sein de la détention.

REPOSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Les orientations vers des quartiers centre de détention sont priorisées, notamment vers le centre pénitentiaire d'Aiton, dans la mesure où cet établissement est à proximité et permet le maintien des liens familiaux. Néanmoins, les nombreuses affectations et désencombrements organisés par la direction interrégionale de Lyon n'ont pas permis de diminuer significativement le surencombrement chronique de l'établissement.

Une réunion a été organisée à ce sujet avec le procureur de la République, la présidente, le juge de l'application des peines et les juges des libertés et de la détention près le TGI de Grenoble. Une stratégie d'écrous directs sur d'autres établissements est en cours d'étude, bien que l'accélération du traitement des orientations reste un objectif afin d'améliorer la fluidité des affectations des personnes détenues.

Enfin, la mise en œuvre d'aménagements de peine est facilitée depuis que le quartier de semi-liberté est rattaché à la maison d'arrêt (7 janvier 2017). Au 1^{er} mai 2018, 159 détenus en sont bénéficiaires, soit 44,41% de la population carcérale.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Le taux moyen d'occupation était de 149 % en 2018. Au 24 mai 2019, l'établissement compte 329 détenus au quartier maison d'arrêt (pour 212 places) soit un taux d'occupation de 155 %.

Plusieurs transferts ont eu lieu en 2018 avec le soutien de la direction interrégionale des services pénitentiaires ; ce qui a permis de contenir dans une certaine mesure la surpopulation carcérale. Cependant, la surpopulation des autres sites pénitentiaires est un frein au désencombrement de l'établissement dès lors qu'elle entraîne un problème de prise en charge et sature tant les services que les personnels.

Le contenu du règlement intérieur devrait être en conformité avec les notes de services apposées en détention et les règles qui régissent la vie quotidienne des personnes détenues.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Le règlement intérieur est dorénavant conforme avec le règlement intérieur « type » du 13 août 2014. Il a été entièrement revu début janvier 2017 depuis que le quartier de semi-liberté (QSL) a été intégré au nouveau centre pénitentiaire. Le nouveau règlement intérieur a été validé par la DISP et mis à disposition de la détention. Toute modification des règles et procédures applicables en détention fait l'objet d'un affichage à l'attention des personnes détenues.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Le règlement intérieur a été mis à jour durant l'été 2019 et sera validé en comité technique spécial en décembre 2019. Des thèmes en lien avec les règles de la vie quotidienne (cantine, coiffure, promenade...) sont abordés lors des rencontres décrites à l'article 29 dudit règlement.

1.2 L'ARRIVEE EN DETENTION

Le vestiaire doit être doté d'un local réservé aux opérations de fouille afin que l'intimité et la dignité des arrivants soient respectées.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Le local servant de douche et de cabinet de travail pour l'auxiliaire vestiaire a été entièrement revu pour devenir une salle de fouille, en remplacement de celle située dans le couloir.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

L'établissement apporte la même réponse à la recommandation.

1.3 LES QUARTIERS DE DETENTION

Un projet de rénovation des cellules du quartier des majeurs doit être rapidement engagé car les conditions de vie n'y sont pas dignes. Ces locaux sont vétustes (circuits électriques détériorés et pouvant même présenter un danger, manque d'étanchéité des huisseries, fenêtres ne fermant plus, vitres brisées et non remplacées, chauffage insuffisant, éclairage insuffisant). L'espace sanitaire, qui ne permet pas de respecter l'intimité des occupants, devrait être totalement cloisonné et inclure le lavabo. La présence d'un interphone dans chaque cellule doit être prévue.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Le service technique a été considérablement étoffé. Quatre personnels le composent désormais. Une véritable politique de suivi des dégradations en détention a été mise en œuvre, pilotée par la directrice adjointe en charge des travaux. Un cahier de demande de travaux ouvert au niveau du secrétariat de direction permet un retour du service technique sur l'exécution des travaux effectués. Si une remise en état de toutes les cellules n'a pas pu être effectuée, les réparations des défauts et dégradations constatées sont plus

rapides. Un plan de réfection des cellules est envisagé cette année dans le cadre de la formation professionnelle des métiers du bâtiment.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Un plan de peinture du 1^{er} étage est engagé en 2019. Quatre auxiliaires du service général ont été recrutés en 2019 avec autorisation de la direction interrégionale pour repeindre toutes les parties communes. Les cellules du quartier mineurs ont été intégralement rénovées. Une commande pour le remplacement de toutes les séparations du coin toilettes a été initiée par la direction interrégionale des services pénitentiaires. Le service technique est composé aujourd'hui d'un adjoint technique, de deux réservistes et d'un contractuel. Les travaux urgents en détention sont effectués, tout comme le suivi des opérations lourdes. En revanche aucun plan de prévention ne peut être mis en place compte tenu de la charge des actions curatives.

Les cours de promenade devraient être toutes équipées au minimum d'un abri permettant de se protéger des intempéries en cas de pluie ou de neige et de se mettre à l'ombre en cas de fortes chaleurs, mais aussi de sièges et de tables en béton pour que les personnes détenues puissent s'asseoir pour discuter, lire, jouer aux cartes, etc.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Les abris ont été retirés à la suite de la séparation des cours de promenade (côté colline) dès lors que ces espaces, soustraits à la vidéosurveillance, servaient principalement aux trafics et ne permettaient pas d'assurer la sécurité de l'établissement et des personnes détenues qui s'y trouvaient. Les cours sont toutes dotées de bancs et d'appareils de musculation. Une barre de traction a été installée dans la cour de promenade des mineurs. L'idée est de proposer une activité aux personnes détenues durant leur temps à l'extérieur, avec des plans d'entraînements individualisés fournis à chacun sur demande par le service des sports. Une douche par cour de promenade a été installée à l'été 2017 de manière à favoriser le rafraîchissement des personnes en cas d'activité sportive et en l'absence d'ombre et de préau. Un projet d'autorisation de descente en promenade avec des bouteilles d'eau a été validé au comité technique spécial du 6 juin 2017 avec expérimentation durant l'été 2017. L'absence d'incidents liés à cette autorisation a conduit à sa généralisation quelle que soit la saison.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

L'équipement des cours de promenade en tables en béton et en bancs sera proposé à la direction interrégionale dans le cadre des PRE 2019. A l'été 2018, la descente en promenade avec des serviettes de bain s'est déroulée sans difficultés.

Il est urgent de procéder à la rénovation des douches, telle qu'elle est prévue pour l'année 2016, car l'état actuel des locaux porte atteinte à la dignité et à l'intimité des personnes détenues. En outre, l'absence de portes dans les boxes ne permet pas garantir la sécurité des usagers.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Les travaux de rénovation des douches ont été achevés le 16 juin 2016.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

En dépit de travaux en 2016, les douches sont dégradées en raison d'un manque de ventilation et d'une surutilisation de celles-ci. Des électrovannes ont été posées en 2018 afin de ne pas surutiliser les douches. Il n'y a pas de boxes individuels dans les douches collectives mais peu d'incidents sont à observer.

Les terrasses, tout comme les locaux communs, ne sont pas entretenues correctement du fait d'un manque d'effectifs. Il convient d'y remédier rapidement.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Un nettoyage complet des toits terrasses et des zones neutres a été opéré durant l'été 2016. Une procédure de nettoyage hebdomadaire des toits terrasses a été mise en place par l'équipe technique. Leur propreté s'est ainsi considérablement améliorée.

Par ailleurs, un accent fort sur l'hygiène a été mis en œuvre en détention. Il a été envisagé de doubler les ramassages des poubelles en détention (une fois à midi et une fois le soir) mais cela se heurte à des difficultés pratiques comme la taille insuffisante des conteneurs ou des difficultés de stockage. La direction de l'établissement a décidé la mise en place du tri des déchets à compter du 1^{er} juin 2018. Parallèlement, un comité de pilotage se réunit sur le sujet du traitement des déchets.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Les travaux sur les toits terrasse ont dû être interrompus en raison de problèmes techniques et des congés posés par les entreprises en août 2019. De plus la surpopulation carcérale de l'établissement est un frein à la poursuite des travaux dès lors qu'ils impliquent le déplacement de six détenus de trois cellules. Néanmoins les travaux sur les toits terrasse reprendront en septembre 2019 dans le cadre de l'opération toiture au terme de laquelle un sol lisse sera installé pour un nettoyage optimisé des toits terrasse, des trappes d'évacuation des déchets et un système d'extinction incendie seront mis en place.

Il serait opportun d'engager une réflexion globale visant à harmoniser l'usage du tabac dans tous les lieux de privation de liberté accueillant des mineurs.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

La réglementation en vigueur prévoit l'interdiction de fumer dans les lieux accueillant un public mineur. Dès l'entretien arrivant, les mineurs détenus consommateurs de cigarettes se voient proposer la possibilité d'une prise en charge par le centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA).

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Le sevrage et le manque de tabac des mineurs détenus consommateurs ont provoqué des incidents dès leur entrée en détention.

1.4 LA RESTAURATION ET LES CANTINES

Le passage emprunté par le personnel et les personnes détenues pour accéder par l'arrière au bâtiment de réception et stockage des cantines est dangereux car glissant et non stabilisé. Il convient rapidement de refaire cette rampe et plus globalement de repenser les conditions de livraison des marchandises.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Des devis de réparation ont été réalisés et une prise en charge financière a été décidée par la direction interrégionale des services pénitentiaires. La rampe d'accès a été totalement renouvelée en mars 2018.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Un projet de restructuration du local avec la création d'un sas de déchargement sera proposé à la direction interrégionale dans le cadre des PRE 2019. Son coût est estimé à 80 000 euros.

1.5 LA SECURITE ET LA DISCIPLINE

La surveillance des cours, mal assurée, doit faire l'objet d'une réflexion au sein de l'établissement pour la rendre plus effective. Il en va de la sécurité des personnes détenues.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Les cours côté « colline » sont actuellement surveillées par un agent affecté au mirador. S'agissant des cours côté « nationale », elles sont intégralement couvertes par de nombreuses caméras. La surveillance y est parfaitement assurée. Un projet de mise en place d'une vidéosurveillance numérique de l'intégralité des cours est à l'étude.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

La mise en place d'une vidéosurveillance numérique des cours côté « colline » a été financé par la direction interrégionale, et le bon de commande envoyé en juillet 2019.

Quand bien même la traçabilité de l'usage des moyens de contrainte lors des extractions est parfaitement assurée, il est anormal de ne compter que si peu de cas dans lesquels l'usage des menottes et des entraves n'est pas prescrit.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

L'attribution du niveau d'escorte est faite de manière individualisée en fonction du profit pénal et pénitentiaire des personnes détenues. Le niveau d'escorte est régulièrement

réévalué. La direction contresigne les formulaires d'extraction et vérifie systématiquement si le niveau d'escorte est adapté au profil de la personne détenue.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Le niveau d'escorte a été réévalué en 2019 en raison de l'ouverture des extractions judiciaires vicinales (EJV). Il y a désormais un ratio d'escorte plus élevé. La prise en charge des escortes en journée s'effectue par les agents formés aux EJV. L'attribution du niveau d'escorte est faite de manière individualisée en fonction du profil pénal et pénitentiaire des personnes détenues. D'ailleurs les entraves ont permis d'éviter une évasion avec arme en novembre 2018 d'un détenu au profil pénal ordinaire. Trois groupes de travail (urgences, chambres sécurisées et circuit global) ont eu lieu en 2019 avec le centre hospitalier, et la police afin de mieux sécuriser les extractions.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA SANTE

Les règles relatives à l'organisation des extractions médicales ont fait l'objet d'échanges entre les services du ministère chargé de la santé et la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) dans le cadre d'un groupe de travail interministériel en 2016. Ces derniers ont été l'occasion de rappeler que l'usage des menottes et entraves doit faire l'objet d'une appréciation individualisée et proportionnée, portée à la connaissance du médecin responsable des soins par le chef d'escorte. Il a également été rappelé à la DAP que, quel que soit le niveau de surveillance retenu par le chef d'escorte, ce dernier doit veiller à ce que les mesures de sécurité mises en œuvre n'entravent pas la confidentialité des soins.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La stratégie nationale de santé des personnes placées sous main de justice intègre la nécessité de sensibiliser et d'informer les personnels sur le respect du secret médical, la confidentialité des soins et la question des entraves. Elle prévoit notamment la rédaction d'une note commune aux établissements de santé et aux établissements pénitentiaires.

Au niveau national, cette action a été priorisée dans le cadre d'un groupe de travail relatif aux droits des personnes détenues en tant qu'usagers du système de santé auquel participent différentes directions d'administration centrale santé/justice, des associations de professionnels intervenant en milieu pénitentiaire et d'une association de défense des droits des personnes détenues (OIP). Elle est également inscrite dans la feuille de route sur la santé des personnes placées sous main de justice, comme signe d'un engagement réciproque de la santé et de la justice.

La présence systématique des escortes au cours des consultations externes porte atteinte à la dignité des personnes détenues et au secret médical. Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté rappelle les termes de son avis du 16 juin 2015 relatif à la prise en charge des personnes détenues dans les établissements de santé. La sécurité ne peut justifier que toute consultation sans exception nécessite la présence d'un personnel de surveillance.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Pour des raisons tenant à la fois à la sécurité publique et à la protection des personnels médicaux, la présence de l'escorte au moment de la consultation est dans certains cas nécessaire. Dès lors que cette surveillance peut se faire sans que l'escorte soit présente physiquement dans la salle de consultation, cette solution est privilégiée. Dans ce cadre, une équipe est chargée des extractions médicales. Les chambres sécurisées du CHU de Grenoble affectées à l'accueil des personnes détenues sont entièrement rénovées.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Les chambres sécurisées du centre hospitalier ont été rouvertes en fin d'année 2018.

Les conditions de détention au sein du quartier disciplinaire demeurent déplorables. Les cellules sont sombres. Les luminaires installés dans le sas d'entrée des cellules sont d'une intensité insuffisante pour permettre la lecture dans des conditions normales. Les cellules sont froides. Les parois vitrées endommagées doivent être remplacées. A cet égard, la fourniture d'une couverture supplémentaire aux personnes détenues n'est pas une solution admissible pour leur permettre de lutter contre le froid. Les travaux de rénovation des cellules actuellement en cours doivent se poursuivre. La réfection de la douche et du chauffage doit être effectuée sans délai.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

S'agissant des cellules du quartier disciplinaire, toutes ont été repeintes (sols et murs) en mai 2017, ainsi que la coursive. Des relevés de températures sont effectués régulièrement et des couvertures sont distribuées à la demande en cas de besoin. Tous les interrupteurs des cellules ont été déplacés de l'extérieur à l'intérieur des cellules. Des travaux de rénovation des douches du quartier disciplinaire ont été menés et se sont terminés le 16 juin 2016.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Le processus initié au sein du quartier disciplinaire a fait l'objet d'un label de conformité aux règles pénitentiaires européennes par DEKRA en novembre 2018, démontrant que les conditions de détention sont conformes à la réglementation.

Les personnes détenues placées au quartier disciplinaire devraient pouvoir effectuer une promenade une heure par jour dans une cour, à l'air libre. En l'espèce, il s'agit d'une pièce de promenade et non d'une cour. Une telle situation n'est pas acceptable.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Une étude de faisabilité menée par la DISP de Lyon a conclu à l'infaisabilité technique du projet destiné à remédier à cette situation. La DISP de Lyon mène une réflexion désormais sur la création d'un nouveau quartier disciplinaire sur le bâtiment de détention.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

La configuration architecturale actuelle ne permet pas d'agir sur des murs porteurs.

1.6 LES RELATIONS AVEC L'EXTERIEUR

Les réservations de rendez-vous au parloir effectuées par téléphone se heurtent à des difficultés et les visiteurs peinent à joindre la permanence. Les horaires devraient être élargis. Par ailleurs, l'administration pénitentiaire devrait mettre en place un système de réservation par internet.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Les réservations par téléphone ne concernent que les visiteurs souhaitant prendre un premier rendez-vous et les visiteurs de personnes détenues effectuant une sanction au quartier disciplinaire. Dans les autres cas, les familles doivent utiliser les bornes de réservation de rendez-vous se trouvant dans le local d'accueil des familles. Afin d'assister les familles, deux plages de permanence téléphonique sont ouvertes quotidiennement. Une réflexion générale sur les parloirs va être entreprise en 2019 afin de rationaliser l'organisation actuelle et de procéder à une extension des plages horaires.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Le projet d'extension des plages horaires sur les parloirs famille d'une durée d'une heure a été validé le 28 mai 2019 par le comité technique spécial. Il a été présenté aux personnes détenues en application de l'article 29 pour une mise en application prévue en septembre 2019.

La fiche de présentation de la maison d'arrêt, en ligne sur le site internet du ministère de la justice, devrait indiquer son adresse géographique et préciser le numéro de la ligne de bus et le nom de l'arrêt la desservant, comme cela existe pour d'autres établissements.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Afin de faciliter l'accès à l'établissement des visiteurs, la fiche de l'établissement est en cours de modification pour intégrer le numéro de la ligne et le nom de l'arrêt de bus. Une

demande de meilleure signalisation routière est en cours auprès de la mairie de Varcès et de Grenoble-Alpes métropole depuis mars 2018.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

La fiche de présentation de la maison d'arrêt a été mise à jour sur le site internet du ministère de la justice. La demande de meilleure signalisation routière est toujours en cours auprès de la mairie de Varcès.

Les grilles qui ferment les boxes des parloirs donnent une désagréable impression de cage. Elles devraient être remplacées par des portes, avec un hublot vitré, qui permettraient en outre d'améliorer la confidentialité et l'intimité.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

La fermeture des boxes préconisée empêcherait l'air de circuler et créerait une chaleur étouffante à l'intérieur des boxes ainsi qu'une absence d'aération. En attendant la possibilité d'une réfection totale du service des parloirs, une fontaine à eau a été installée en juin 2017 afin de garantir un accès constant des familles à une source d'hydratation.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Un projet de climatisation des parloirs sera présenté dans le cadre des PRE 2019.

Les dispositions inscrites dans le règlement intérieur de l'établissement et dans la note de service traitant de l'accès des arrivants au téléphone doivent être élargies aux prévenus, conformément à la législation et à la réglementation.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Les arrivants prévenus sont autorisés à téléphoner dès lors qu'ils y ont été autorisés par le magistrat chargé du dossier.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

L'établissement apporte la même réponse à la recommandation.

Des cabines téléphoniques, assurant véritablement la confidentialité des conversations, devraient être installées dans les coursives pour en faciliter l'accès aux personnes détenues, notamment aux plus vulnérables. Les locaux inoccupés situés, à chaque étage, près des escaliers centraux, pourraient être utilisés à cette fin. Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté rappelle les termes de son avis du 10 janvier 2011 relatif à l'usage du téléphone par les personnes détenues.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

L'installation de cabines supplémentaires a été demandée. Les personnes détenues vulnérables sont affectées au premier étage du quartier maison d'arrêt et bénéficient d'un créneau en cours de promenade et un accès libre aux cabines téléphoniques. Une

prolongation des plages horaires a été effectuée en juin 2017 pour la cour de promenade à l'unité sanitaire afin de permettre un accès au téléphone durant toute la promenade.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Les cabines ont été changées en 2019 avec le nouveau système TELIO. Aucune cabine supplémentaire n'a été installée en raison du faible taux d'utilisation de celles-ci. La téléphonie fixe en cellule devrait prochainement être installée dans chaque cellule.

Lors de la rédaction des notices individuelles, les magistrats devraient systématiquement indiquer si les prévenus peuvent ou non téléphoner à un proche dès leur écrou. Cela leur permettrait de bénéficier du crédit accordé à tout arrivant. Les magistrats devraient, ensuite, traiter les demandes avec plus de célérité car des délais parfois excessifs interdisent de fait un accès au téléphone.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

La maison d'arrêt de Grenoble-Varces ne rencontre aucune difficulté à ce sujet. Les notices individuelles sont systématiquement renseignées.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

L'établissement apporte la même réponse à la recommandation.

L'établissement devrait créditer plusieurs fois par semaine les comptes « téléphone » des personnes détenues qui le demandent et ne pas se limiter à une seule.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

La régie des comptes nominatifs crédite une fois par semaine les comptes téléphonie. La demande actuelle est peu importante et il n'y pas de saturation ou de délai excessif en la matière. Une procédure est prévue dans des cas particuliers (mandats arrivés tardivement par exemple) prévoyant une validation préalable par un officier et deux crédits par semaine peuvent alors être envisagés.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

La régie des comptes nominatifs crédite une fois par semaine les comptes téléphonie. La demande actuelle est peu importante et il n'y pas de saturation ou de délai excessif en la matière. Une procédure est prévue dans des cas particuliers (mandats arrivés tardivement par exemple) prévoyant une validation préalable par un officier et deux crédits par semaine peuvent alors être envisagés. Une nouvelle procédure a été mise en place avec TELIO depuis 2019.

1.7 L'ACCES AU DROIT

Le système de réservation téléphonique des parloirs avocats doit être efficient. Ce n'est pas le confort des avocats qui est ici en jeu mais bien le bon exercice de leur mission, déjà mis à mal par l'exigüité des lieux.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Les avocats peuvent se présenter au parloir sans prendre de rendez-vous du lundi au samedi inclus. Par courrier au bâtonnier, il a été conseillé aux avocats de prendre rendez-vous avant de venir visiter leur client de manière à anticiper la venue de la personne détenue au parloir.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Les relations avec le barreau sont excellentes. Les experts judiciaires peuvent utiliser la salle de visioconférence qui jouxte le parloir avocat sur demande et sur réservation.

De nouveaux modes de financement du point d'accès au droit devraient être étudiés afin de permettre aux personnes détenues d'être utilement conseillées dans des matières qui ne relèvent pas du droit pénal, telles que le droit familial, le droit social ou le droit fiscal.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Depuis le mois de juillet 2016, des permanences de l'association AREPI-L'ETAPE concernant diverses questions d'accès au droit comme l'accès à l'hébergement d'urgence ont été mise en place. L'intervention de l'assistante de service social de l'unité sanitaire, du CSAPA et désormais du SPIP permet un accès aux droits sociaux efficient.

S'agissant des permanences d'avocats, huissiers, notaires etc., le SPIP et l'établissement doivent présenter un projet lors du prochain conseil départemental d'accès au droit afin d'organiser des permanences en fonction des besoins. La perspective de conférences sur certains thèmes, les droits du père par exemple, devrait également être évoquée.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Le projet d'installation d'un point d'accès au droit en détention devrait reprendre en septembre 2019 sur pilotage du service pénitentiaire d'insertion et de probation et en lien avec le tribunal de grande instance

Il conviendrait d'actualiser la page du livret d'accueil adressé aux mineurs concernant le Défenseur des droits.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Le livret d'accueil arrivant a été réactualisé fin 2017 et un affichage spécifique concernant le Défenseur des droits a été mis en place en détention, et en particulier au quartier arrivant.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

L'établissement apporte la même réponse à la recommandation.

A l'instar du quartier des majeurs, un projet de rénovation des cellules de l'hôpital de jour doit être rapidement engagé car leur état est constitutif de conditions indignes d'hébergement.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

S'agissant des cellules de l'hôpital de jour, les cellules sont remises en peinture progressivement dès qu'elles sont libérées. Le mobilier des cellules est remplacé en cas de dégradations. Les travaux de mise en conformité de l'électricité ont également concerné ce secteur.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Le couloir de soin a été entièrement repeint en 2018 dans le cadre d'un projet thérapeutique encadré par les personnels soignants.

1.8 LE TRAVAIL, LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET LES ACTIVITES EN DETENTION

En dépit de la rénovation totale des ateliers, ceux-ci restent inoccupés en raison de l'offre de travail insuffisante. Une prospection auprès des entreprises doit être effectuée.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Plusieurs entreprises ont pris attache avec la direction de l'établissement en 2016. Cependant, les difficultés d'accès au sas de livraison par les véhicules dont le poids est supérieur à neuf tonnes et l'absence de plateforme de stockage ne rendent pas suffisamment attractif le travail en concession à la maison d'arrêt. Néanmoins, des efforts conséquents de prospection sont mis en place. Une réunion a eu lieu en mai 2017 avec Pôle Emploi sous la présidence du préfet. La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), la DISP de Lyon, le SPIP et le centre pénitentiaire se sont réunis afin de définir un plan d'action et d'attirer de nouvelles entreprises. De plus, le centre pénitentiaire de Grenoble-Varces a accueilli une entreprise d'insertion économique par l'emploi (EIEP) dans l'objectif de fournir du travail à dix personnes détenues en 2017. La direction poursuit ses actions de prospection et l'établissement a été présent au salon professionnel de l'industrie et de la sous-traitance de Grenoble en mars 2018. La plaquette des ateliers de concession a été retravaillée afin de professionnaliser le démarchage. Enfin, depuis juin 2018, la maison d'arrêt de Grenoble accueille une structure d'insertion par l'activité économique, doublant ainsi la capacité des ateliers de concession.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

La SIAE accueille désormais quatorze opérateurs, un nouveau concessionnaire avec trois opérateurs au sein des ateliers de concession depuis début janvier. Les efforts de prospection sont toujours soutenus. L'établissement a également procédé à l'ouverture d'un poste activités travail formation en service civique en 2018, et à la création d'un poste d'officier activités travail formation à temps plein en 2019. Un surveillant poste fixe activité a été créé par le comité technique spécial du 29 mai 2019 pour une prise de poste prévue en septembre 2019.

Il conviendrait d'effectuer les réparations nécessaires dans une des salles de cours, inutilisable au moment de la visite, et de réaménager les espaces afin d'augmenter l'offre de formation.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Les fuites d'eau dans la salle de cours sont inhérentes à la toiture défectueuse. Le projet de rénovation des toitures est à ce jour finalisé et les travaux vont démarrer début 2019.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Les travaux dans la salle de cours ont été effectués. Dix détenus ont suivi une formation en peinture bâtiment du 14 janvier 2019 au 31 juillet 2019, une formation en électricité sera dispensée du 9 septembre au 11 octobre 2019 et une seconde en plomberie du 21 octobre au 24 novembre 2019.

Il est impératif d'effectuer les travaux de rénovation dans le gymnase afin que les personnes détenues puissent y avoir accès.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Ces travaux ont été réalisés du 12 au 23 septembre 2016.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Le gymnase offre de bonnes conditions d'accueil. Le sol a été intégralement rénové en 2018, une étude sur l'isolation thermique a été lancée et la pose d'électrovannes est prévue dans les douches.

1.9 L'ORIENTATION, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION ET LES TRANSFEREMENTS

Lors des transferts réalisés par les forces de l'ordre, une attention particulière devrait être portée au suivi des paquetages des personnes détenues transférées à la MA de Grenoble Varcès, afin de leur permettre de récupérer l'intégralité de leurs effets personnels dans les meilleurs délais.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Des difficultés de transport de paquetages ont pu survenir lors des transferts réalisés par les forces de l'ordre. L'équipe d'extraction de la maison d'arrêt assure en revanche toujours correctement ce transport.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Même si des difficultés de transport de paquetages ont pu survenir lors des transferts réalisés par les forces de l'ordre, l'équipe d'extraction de l'établissement assure toujours correctement ce transport.